



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Préparation de la norme d'analyse pour le lait reconstitué](#) – Le plan de développement pour l'industrie laitière a demandé la rectification de plusieurs normes sur les produits laitiers

[Diffusion par la CFDA du catalogue des ingrédients et de la liste des allégations fonctionnelles pour les aliments santé \(health food\)](#) – Suite à la mise en application de la « Provisions for Health Food Registration and Filing »

[TWE a gagné le procès relatif à l'enregistrement de la marque « Penfolds »](#) – La marque Penfolds est en ce moment en attente de réenregistrement

[Le CIQ de Tianjin a saisi 68,2 litres de lait infantile liquide envoyés par colis postal](#) – Le lait d'origine animale et certains produits laitiers figurent dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine

[Annonces d'alerte de l'AQSIQ relatives aux huîtres françaises et aux coquillages néo-zélandais](#) – Des mesures de contrôle renforcées seront appliquées à ces produits

[Mesures de contrôle prises par la CFDA pour la production de poudres de lait infantiles](#) – Préparation d'une réglementation spéciale relative à l'étiquette des poudres de lait infantiles

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Bonnes performances des ventes de bières haut de gamme sur le marché chinois](#) – La Chine est le plus grand marché du monde en termes de consommation de bière

[Le marché chinois des chocolats haut de gamme partagé par les grandes marques étrangères](#) – La taille du marché des chocolats en Chine atteindra 40 milliards de CNY d'ici 2020

[Promulgation de la réglementation relative au retour de marchandises achetées via la vente en ligne](#) – Avec précisions sur les catégories de marchandises concernées

[Impacts des « Daigou » * sur les performances des entreprises australiennes spécialisées dans le domaine du lait en poudre](#) – Le chiffre d'affaires de Bellamy's en 2017 n'atteindra pas son objectif

[Baisse des droits de douane pour 95% des produits suisses exportés vers la Chine](#) – La Suisse est le premier pays du continent européen ayant signé un accord de libre-échange avec la Chine

[Fonterra renforce ses positions sur le marché chinois](#) – Fort potentiel de développement pour la crème en Chine

[Suning rachète la société de livraison Tiantian Express](#) – Les sociétés de vente en ligne rentrent dans le service logistique

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Préparation de la norme d'analyse pour le lait reconstitué – *Le plan de développement pour l'industrie laitière a demandé la rectification de plusieurs normes sur les produits laitiers*

Début janvier, le MOA, la NDRC, la MIIT, le MOFCOM et la CFDA ont diffusé conjointement le « Plan national pour le développement de l'industrie laitière (2016-2020) », dans lequel il a été indiqué qu'en 2015, le taux de conformité des produits laitiers chinois s'est élevé à 97,2%.

De plus, le plan a mentionné:

- la rectification de la norme nationale sur le lait cru dans le but de renforcer les exigences sanitaires, et d'établir un système de classement pour le lait cru afin que les produits de qualité puissent être mieux valorisés et se vendent mieux ;
- la rectification des normes nationales de certains produits laitiers tels que lait stérilisé en renforçant le contrôle des ingrédients utilisés ;
- la préparation de la norme nationale pour la méthode d'analyse du lait reconstitué pour qu'elle puisse servir de base pour le contrôle du lait reconstitué ;
- la préparation de la norme sur la technologie du processus de transformation du lait liquide afin d'augmenter la qualité des produits laitiers.

Plusieurs normes nationales chinoises sur les produits laitiers ont été préparées en 2010. Suite au développement de la filière laitière chinoise et au changement de la demande des marchés nationaux et internationaux, plusieurs normes ont suscité des débats, notamment celle pour le lait cru dans laquelle certains indicateurs techniques sont considérés comme trop basiques.

Thématique : produits laitiers – rectification de norme

Date : le 10 janvier 2017

Source : http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2017-01/10/content_358553.htm?div=-1

(site internet du journal « Beijing Business Today »)

Diffusion par la CFDA du catalogue des ingrédients et de la liste des allégations fonctionnelles pour les aliments santé (health food) – *Suite à la mise en application de la « Provisions for Health Food Registration and Filing »*

Le 27 décembre 2016, par sa circulaire No 205-2016, la CFDA a publié le « catalogue des ingrédients des aliments santé (I) », ainsi que la « liste des allégations fonctionnelles pour les aliments santé (II) ». Dans la première liste, plusieurs informations telles que les noms des ingrédients, les champs d'utilisation, la dose quotidienne recommandée, les fonctions etc. ont été précisées. La deuxième liste concerne quant à elle une explication relative à la fonction de l'apport des vitamines et minéraux des aliments santé.

Pour rappel, la CFDA avait publié en février 2016 la version officielle de « Provisions for Health Food Registration and Filing », entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Dans cette réglementation, il a été précisé que deux méthodes de gestion s'appliqueront en parallèle, pour la gestion des health foods, suivant la catégorie du produit : enregistrement ou dépôt de dossier. Les catégories de health foods faisant l'objet d'un simple dépôt de dossier comprennent celles présentées dans le catalogue officiel des ingrédients pour les health foods, et celles visant à apporter des vitamines et minéraux, même s'il s'agit d'une première importation.

Thématique : aliments santé – ingrédients et allégations fonctionnelles

Date : le 12 janvier 2017

Source : <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL0087/168507.html> (site internet de la CFDA)

TWE a gagné le procès relatif à l'enregistrement de la marque « Penfolds » – *La marque Penfolds est en ce moment en attente de réenregistrement*

Le 12 janvier, TWE a annoncé sa victoire au procès relatif à l'enregistrement de la marque Penfolds. En effet, cette marque avait été enregistrée en Chine par un particulier (de nationalité espagnole) en 2009 dans un but non commercial. En 2012, TWE a entamé des poursuites afin de protéger sa marque. Le tribunal populaire supérieur de Pékin a donc annulé l'enregistrement de la marque Penfolds par ce particulier. Actuellement, la marque est en attente de réenregistrement, mais nous ne savons pas encore si TWE pourra réussir cette procédure.

Outre TWE, le groupe des vins français Castel et plusieurs châteaux de Bordeaux réputés ont également fait face à ce genre d'enregistrements malveillants.

Selon les données financières de TWE, le marché asiatique représente 7 % de ses ventes, 13 % de son chiffre d'affaires et 27 % de ses bénéfices. Avec la signature de l'accord de libre-échange entre la Chine et l'Australie, les droits de douanes appliqués aux vins australiens sont en train de baisser. Il y aura donc de plus en plus de nouvelles opportunités pour les vins australiens dans le futur.

Thématique : TWE - Penfolds - enregistrement malveillant de marque

Date : le 12 janvier 2017

Source : <https://www.decanterchina.com/zh/行业新闻/北京高院终审-奔富-商标注册被撤销>

Le CIQ de Tianjin a saisi 68,2 litres de lait infantile liquide envoyés par colis postal – Le lait d'origine animale et certains produits laitiers sont dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine

Selon le bureau d'inspection et de la quarantaine à Tianjin, ces derniers jours, 12 cartons ont été saisis, soit au total 68,2 litres de lait infantile liquide provenant des Etats-Unis. En effet, à l'exception des poudres de lait, le lait d'origine animale et presque tous les produits laitiers, tels que le lait cru, le lait frais, les yaourts, les crèmes d'origine animale, les beurres et les fromages, sont dans la liste des produits interdits d'entrée en Chine. La raison de cette interdiction vient du fait que le lait et ses produits sont une des voies de transmission de la maladie de fièvre aphteuse.

Il est à noter qu'il existe une liste des poudres de lait interdites d'entrée en Chine, y compris par voie postale.

Thématique : lait infantile liquide – produits interdits d'entrer en Chine – lait d'origine animale

Date : le 13 janvier 2017

Source : <http://www.tjciq.gov.cn/tjyjyj/>

Annonces d'alerte de l'AQSIQ relatives aux huîtres françaises et aux coquillages néo-zélandais – Des mesures de contrôle renforcées seront appliquées à ces produits

Ces derniers jours, le RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) de la Commission Européenne et le MPI (Ministry for Primary Industries) néo-zélandais ont respectivement diffusé des communiqués au sujet de la détection de NV (Norovirus) dans des huîtres produites dans les eaux de l'Étang de Thau en France, et au sujet de la pollution au PSP (paralytic shellfish poisoning) des mollusques bivalves dans les eaux entre Cape Brette et Thaiharuru Head dans les régions côtières de l'Est de Northland de la Nouvelle Zélande.

Suite à cela, l'AQSIQ a diffusé, le 13 janvier 2017, deux annonces d'alerte, demandant aux différents CIQ de :

- suspendre le traitement de demande de permis d'importation pour les produits concernés en provenance des régions concernées ;
- suspendre l'importation des produits concernés en provenance des régions concernées. Pour ceux déjà arrivés aux ports, d'effectuer des tests d'analyse par prélèvement sur chaque lot ;
- renforcer le contrôle pour les produits concernés en provenance d'autres régions et augmenter le taux d'analyses jusqu'à 30%.

La durée de validité de ces deux annonces d'alerte est prévue pour 6 mois.

Produits concernés : France - huitres (SH 0307111000, 0307119000); Nouvelle-Zélande: mollusques bivalves.

Thématique : coquillages - suspension

Date : le 16 janvier 2017

Source : http://dzwjygs.aqsiq.gov.cn/rdgz/201701/t20170113_480831.htm ;

http://dzwjygs.aqsiq.gov.cn/rdgz/201701/t20170113_480830.htm (site internet de l'AQSIQ)

Mesures de contrôle prises par la CFDA pour la production de poudres de lait infantiles – Préparation d'une réglementation spéciale relative à l'étiquette des poudres de lait infantiles

Le 16 janvier, la CFDA a organisé une conférence de presse pour communiquer les résultats d'analyse effectuées sur les denrées alimentaires en 2016 et sur le plan de contrôle en 2017. Lors de la conférence, Monsieur ZHANG Jing, Directeur Général du Département des produits alimentaires de la CFDA a indiqué qu'à ce stade, la CFDA effectue des contrôles sur 5 aspects pour les poudres de lait infantile, et est en train de préparer une réglementation spéciale au niveau de l'étiquetage des produits.

D'après lui, parmi les différentes catégories de denrées alimentaires en Chine, le contrôle sur les poudres de lait infantiles est le plus strict, concentré sur les 5 aspects suivants :

- Contrôle depuis l'origine : les producteurs ont l'obligation d'avoir leurs propres bases d'approvisionnement en lait, ou de disposer de fournisseurs stables et qualifiés. Le contrôle sur chaque lot d'ingrédients entrant dans l'usine doit être assuré.
- Contrôle sur le processus de fabrication : à travers la mise en application des conditions d'autorisation ou d'enregistrement, les producteurs ont l'obligation de répondre aux demandes de bonnes pratiques de production et HACCP. A ce stade, il y a 108 producteurs de poudre de lait infantile en Chine, parmi lesquels certains ont atteint un niveau international au niveau des conditions et de l'envergure de la production. En 2016, la CFDA a organisé 22 contrôles sur le système de production.
- Contrôle sur les produits : en 2016, 2 532 lots de poudres de lait infantiles ont été contrôlés parmi lesquels 22 lots non conformes à la norme nationale ; 3 318 lots de produits laitiers ont été contrôlés parmi lesquels 15 lots non conformes, soit un taux de conformité de 99,5%.

- Renforcement de mesures de sanction : en cas de non-conformité, les services de la CFDA ont pris différentes mesures telles que le retrait immédiat des produits, l'arrêt de production et la prise de mesures de correction, le contrôle au niveau du système de production etc.

- Communication des informations : ces dernières années, la fréquence du contrôle par prélèvement des poudres de lait s'est élevée à une fois par mois (au lieu d'une fois par trimestre). De plus, les informations des résultats de contrôle et des mesures de correction à prendre ont été communiquées au grand public en temps réel.

De plus, face aux problèmes existants au niveau de l'étiquetage qui pourraient tromper les consommateurs, la CFDA est en train de préparer une réglementation spéciale en matière d'étiquetage et du logo des poudres de lait infantiles.

Thématique : poudre de lait infantile - contrôle

Date : le 17 janvier 2017

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201701/16/t20170116_19627783.shtml

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Bonnes performances des ventes de bières haut de gamme sur le marché chinois – *La Chine est le plus grand marché du monde en termes de consommation de bière*

Selon M. Xu Jiahong, vice-PDG de la zone Chine pour les marques premium du groupe Anheuser-Busch InBev (le plus grand groupe brassicole au monde), l'an dernier, une grande partie de la croissance du groupe sur le marché chinois venait des marques de bières importées (considérées comme haut de gamme). Ces marques, telles que Corona, Stella Artois, Leffe et Hoegaarden, sont les marques de bières premium les plus demandées sur le marché chinois.

L'autre groupe brassicole Carlsberg a aussi connu une croissance de 8% au 3^{ème} trimestre de l'année 2016 grâce à ses marques haut de gamme Tuborg et Kronenbourg 1664.

En effet, depuis trois ans, le taux de croissance annuel constant des bières importées sur le marché chinois est supérieur à 45%. C'est pourquoi les grands groupes brassicoles, y compris Anheuser-Busch InBev et Carlsberg, se sont concentrés sur les produits haut de gamme.

Contrairement aux bonnes performances des bières de gamme moyenne et haut de gamme, les ventes globales de bières ont connu un recul, surtout pour les marques chinoises bas de gamme, telles que les bières Tsingtao et Yanjing. Afin de maintenir et développer leurs parts de marché, les groupes brassicoles chinois ont lancé des marques haut de gamme, comme par exemple Augerta 1903 du groupe Tsingtao.

Pour information, le prix des bières haut de gamme sur le marché chinois est supérieur à 20 CNY/L. Leurs principaux canaux de distribution sont les restaurants et bars occidentaux.

Thématique : bières haut de gamme importées - performance

Date : le 10 janvier 2017

Source : <http://www.jiemian.com/article/1060786.html>

Le marché chinois des chocolats haut de gamme partagé par les grandes marques étrangères – *La taille du marché des chocolats en Chine atteindra 40 milliards de CNY d'ici 2020*

En raison de l'importance de la population chinoise et de ses besoins croissants de consommation, les fabricants mondiaux de chocolats se sont concentrés sur le marché chinois. Hershey's et Ferrero Rocher ont respectivement construit leurs sites de productions en Chine en 2007 et 2015. En décembre 2015, Nestlé a réalisé sa production et sa vente de la marque de moyenne gamme KitKat sur le marché chinois. En décembre 2016, Mondelez International a annoncé l'entrée sur le marché chinois de la marque Milka et la construction de sa chaîne de production à Suzhou avec un investissement supérieur à 100 millions USD.

Selon la presse chinoise, ces deux dernières années, Mars, Ferrero Rocher et Nestlé occupaient les trois premières places du marché avec au total 67,3 % des parts de marché en 2015. Les données officielles du CIQ de Tianjin ont montré que, jusqu'à la mi-décembre 2016, la quantité totale des importations chinoises de chocolats et des produits à base de chocolat était de 7 112 tonnes, soit une augmentation de 16,6 % par rapport à l'année précédente.

En comparaison avec les chocolats importés, les chocolats chinois ne disposent que de peu de parts de marché. En 2015, parmi les dix premières marques de chocolats sur le marché chinois, il existait seulement deux marques chinoises : Cofco Le Conte et Jiangsu Liangfeng Food. Les deux autres marques chinoises - Shenfeng et Golden monkey – occupent le marché des chocolats bas de gamme.

Depuis 2009, le marché des chocolats en Chine a un taux de croissance annuel d'environ 20 %. Bien qu'en 2015 le marché commence à reculer à cause du ralentissement de l'économie et de préoccupations de santé, les chocolats emballés individuellement et les chocolats faits à la main ont connu une croissance depuis trois ans. Parallèlement, la

montée en gamme des chocolats est devenue la nouvelle tendance.

CIQ : China entry-exit inspection and quarantine bureau

Note: La marque chinoise Golden Monkey a été rachetée par Hershey's en 2015

Thématique : chocolats haut de gamme - importations

Date : le 12 janvier 2017

Source : http://epaper.cnpharm.com/zgyyb/html/2017-01/12/content_552559.htm?div=-1

Promulgation de la réglementation relative au retour de marchandises achetées via la vente en ligne – Avec précisions sur les catégories de marchandises concernées

Récemment, la SAIC a promulgué une réglementation relative au retour des marchandises achetées via la vente en ligne sans justification pendant 7 jours à compter de la réception du bien. Les distributeurs de vente en ligne sont priés de remplir les obligations relatives au retour de marchandises sans justification pendant 7 jours, à compter du lendemain du jour de la réception de la marchandise par l'acheteur. La date prévue pour la mise en application de cette réglementation est le 15 mars 2017.

Le texte a précisé les catégories de marchandises non adaptées aux politiques de retour sans justification, comprenant : les produits fabriqués sur mesure ; les produits frais et facilement périssables ; les produits numériques (produits audiovisuels, logiciels...) téléchargeables en ligne ou ayant déjà été ouverts par l'acheteur ; les journaux, périodiques. Trois autres cas de figure pourront également être ajoutés dans la liste des marchandises non adaptées, sous condition de confirmation de la part de l'acheteur lors d'achat en ligne : en cas de risque potentiel pour la santé humaine, en cas de dépréciation du produit une fois une fois activé ou après un premier essai d'utilisation, ou en cas de produits proches de la fin de la durée de validité.

Les cas où les marchandises retournées seraient considérées comme incomplètes ont également été prévus dans la réglementation, en particulier les cas de retour après utilisation du produit par le consommateur.

De plus, cette réglementation a précisé la procédure de retour de marchandises et les conditions à remplir du côté des clients.

Thématique : vente en ligne – retour de marchandises

Date : le 13 janvier 2017

Source : http://www.gov.cn/xinwen/2017-01/13/content_5159513.htm

Impacts des « Daigou » ** sur les performances des entreprises australiennes spécialisées dans le domaine du lait en poudre – Le chiffre d'affaires de Bellamy's en 2017 n'atteindra pas son objectif

Ces dernières années, la demande croissante en Chine pour des produits étrangers, par exemple pour les poudres de lait australiennes, a engendré l'apparition d'une nouvelle activité : les « Daigou ». Le terme de « Daigou » désigne les Chinois qui profitent de leurs séjours ou de leurs voyages dans les pays étrangers pour acheter des produits pour le compte d'un client en Chine continentale. Cela permet aux vendeurs de réaliser des bénéfices et aux acheteurs d'éviter les taxes d'importation.

Actuellement, les « Daigou » sont devenus un mode de vente à part entière, ayant un impact de plus en plus important pour les entreprises étrangères.

Selon le rapport financier de Bellamy's, son chiffre d'affaires en 2016 a atteint 240 millions de dollars australiens parmi lesquels une grande partie vient des « Daigou ». En revanche, son chiffre d'affaires en 2017 ne devrait pas atteindre l'objectif prévu car l'entreprise dépend trop de ce mode de vente, ce qui a conduit l'entreprise à investir de moins en moins dans les campagnes publicitaires et a donc fait baisser ses ventes en ligne en Chine.

Bellamy's ne pouvant pas atteindre ses objectifs en 2017, le prix de ses actions a connu une chute ces derniers jours.

De plus, l'entreprise s'apprête à changer de PDG.

Thématique : lait en poudre – Bellamy's

Date : le 15 janvier 2017

Source : http://www.ce.cn/cyssc/sp/info/201701/15/t20170115_19609199.shtml

Daigou** : achat en Chine auprès d'un particulier qui a fait venir le produit de l'étranger

Baisse des droits de douane pour 95% des produits suisses exportés vers la Chine – La Suisse est le premier pays du continent européen ayant signé un accord de libre-échange avec la Chine

Selon la presse suisse, depuis 1990, les exportations suisses vers la Chine ont été multipliées par 19. En 2015, celles-ci ont augmenté de 14 % et les importations en Suisse depuis la Chine ont augmenté de 2 % par rapport à 2014.

Avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en 2014, le développement commercial entre la Suisse et la Chine a dépassé le niveau moyen de développement commercial entre la Suisse et ses autres pays partenaires.

En effet, ces accords de libre-échange ont pour but de renforcer les relations commerciales entre la Chine et la Suisse au travers de la baisse des droits de douanes et de réduction des barrières commerciales. A long terme, 95% des

exportations suisses vers la Chine connaîtront une baisse des droits de douanes et 80 % des droits de douanes seront supprimés après la mise en vigueur complète des accords. Cela permettra aux entreprises suisses concernées d'économiser 5,8 milliards de francs suisses.

Depuis 2010, la Chine est le plus grand partenaire commercial asiatique de la Suisse et son troisième plus grand partenaire commercial au monde après l'Union Européenne et les Etats-Unis. La Suisse exporte vers la Chine principalement des pierres et métaux précieux, des bijoux, des médicaments et des équipements mécaniques.

Thématique : droits de douane – accords de libre-échange entre la Suisse et la Chine

Date : le 16 janvier 2017

Source : <http://www.cankaoxiaoxi.com/finance/20170116/1614630.shtml>

Fonterra renforce ses positions sur le marché chinois – Fort potentiel de développement pour la crème en Chine

Récemment, le groupe Fonterra a organisé à Canton une conférence pour le lancement d'une nouvelle marque en Chine. Une cérémonie pour la remise de prix aux lauréats des régions du Sud et du Centre de la Chine à l'occasion de sa 2^e session du Concours "China Good Cake" a eu lieu en même temps. Au total, 346 marques, 358 références de gâteaux, 7 532 magasins de boulangerie-pâtisserie répartis dans 290 villes chinoises ont participé à ce concours.

D'après des données financières publiées en juillet 2016 par Fonterra, les bénéfices nets du groupe ont augmenté de 65%, et cela grâce à la stratégie du groupe de prêter plus d'attention au segment de la restauration (objectif : 5 milliards USD sur ce segment en 2023). Afin d'y parvenir, le développement sur le marché asiatique est capital. En Chine, la part de marché de Fonterra est comprise entre 40% et 80% selon le type de produit. A l'heure actuelle, la moitié des pizzas produites en Chine a été produite avec des fromages de Fonterra. Plus de 50% des chaînes de boulangerie-pâtisserie chinoises ont adopté les produits laitiers de Fonterra comme ingrédients. Durant les trois dernières années, Fonterra a agrandi ses quatre usines avec un investissement total de 250 millions USD.

Lors des achats de desserts, les consommateurs chinois s'orientent de plus en plus vers des produits sains. En ce qui concerne les matières grasses utilisées, celles d'origine végétale seront prochainement remplacées par de la crème fraîche. D'après M. WU Tao, Directeur pour le secteur boulangerie-pâtisserie de Fonterra Chine, depuis 2013, l'importation de crème connaît une croissance annuelle de 30%. Dans les magasins à Pékin, Shanghai etc., la crème a partiellement ou totalement remplacé les matières grasses d'origine végétale. Dans le futur, les gâteaux à base de crème seront majoritaires. Par ailleurs, le taux d'utilisation actuel de crème sur le secteur de la boulangerie en Chine n'est que 24%. Le marché potentiel pour ce produit en Chine est donc considérable.

Thématique : Fonterra – crème laitière

Date : le 17 janvier 2017

Source : <http://money.skykiwi.com/na/2017-01-16/234113.shtml>

Suning rachète la société de livraison Tiantian Express – Les sociétés de vente en ligne rentrent dans le service logistique

Le 2 janvier, le groupe Suning, une société chinoise de distribution de biens de consommation courante, a diffusé une annonce sur le rachat de Tiantian Express par sa filiale Suning Logistics. La transaction s'effectue en deux étapes. Fin décembre 2016, Suning a d'abord acquis 70% des actions de Tiantian pour un montant de 2,975 milliards CNY en liquide. Suning finalisera l'achat des actions restantes au cours des 12 prochains mois, pour le prix de 1,275 milliards CNY.

D'après des données publiées, le réseau de livraison de Tiantian Express couvre plus de 300 municipalités et 2 800 districts chinois. La société dispose de 61 centres de distribution et de plus de 10 000 points de livraison en Chine. En plus de nombreux entrepôts répartis dans différentes villes, Tiantian a créé des entrepôts dans 7-8 pays étrangers, et 3 entrepôts transfrontaliers en Chine. En 2015, les revenus de Tiantian se sont élevés à 1,75 milliard CNY, soit une augmentation de 50,6% par rapport à l'année précédente. Durant les premiers six mois de 2016, ses revenus ont atteint 1,05 milliard CNY avec un bénéfice net de 43,7 millions CNY.

Géant du secteur de service logistique, Suning Logistics compte 8 centres logistiques nationaux, 47 centres logistiques régionaux et 365 centres de livraison municipaux avec 6 500 points de livraison finaux. Par ailleurs, la "livraison du dernier kilomètre" reste toujours un problème clé pour le groupe, d'où la raison du rachat de Tiantian Express.

A noter que cette acquisition a des liens avec Alibaba. En août 2015, Alibaba a investi 28,3 milliards CNY chez Suning en devenant son deuxième actionnaire principal. Les deux parties ont alors signé un accord de coopération stratégique sur différents aspects : e-commerce, service logistique, service après-vente, magasins off-line, O2O, etc. Dans le même temps, Suning s'est engagé à acheter 27,8 millions d'actions prochainement émises par Alibaba pour un montant de 14 milliards CNY.

Thématique : Suning – rachat de Tiantian Express

Date : le 10 janvier 2017

Source : http://money.163.com/17/0110/01/CACQA62L002580S6_mobile.html

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine
CNY	RMB, devise chinoise
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point
MIIT	Ministry of Industry and Information Technology of China
MOA	Ministry of Agriculture of China
MOFCOM	Ministry of Commerce of China
MPI	Ministry for Primary Industries of New Zealand
NDRC	China's National Development and Reform Commission
NV	Norovirus
PDG	Président Directeur Général
PSP	Paralytic shellfish poisoning
RASFF	Rapid Alert System for Food and Feed
SAIC	State Administration for Industry and Commerce of China
USD	Dollar des Etat-Unis

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Yanxia DENG – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Juliette Caron – Prospectrice Agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseiller Export Agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle Agrotech Chine
Farah Fliti - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : **Véronique Looten** - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2017 – Business France

© 2017 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.